

ORFIS BAKER TILLY
149, boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DFP AUDIT
2, rue de la Claire
69009 LYON

CAPELLI SA
Société Anonyme au capital de 15 139 197,72 €
2 bis, chemin du Coulouvrier
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction de capital**
Assemblée générale du 27 septembre 2016
Résolution n°8

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, avec faculté de subdélégation à son directeur général, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre (24) mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Sous réserve de l'adoption de la 7^{ème} résolution, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Villeurbanne et à Lyon, le 5 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY



Jean-Louis FLECHIE

DFP AUDIT



Frédéric VELOZZO